

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 20 novembre 2025

DCM N° 25-11-20-7

Objet : Dénomination d'un bâtiment municipal.

Afin d'honorer la mémoire de Marie JUDLIN, figure locale de l'engagement associatif et de la lutte pour les droits des femmes notamment, il est proposé de dénommer le nouveau centre social de Metz-Borny, opérationnel depuis février 2025, « Maison des Associations de Borny, Marie Judlin ».

Marie Judlin, née Paliard à Ougrée (Belgique) le 31 mai 1930, est décédée le 24 juin 2020 à LAXOU.

Impliquée dans la vie messine, elle fut Adjointe à Jean-Marie Rausch de 1971 à 1989 successivement aux affaires sociales, à la culture et enfin chargée de l'emploi.

Fondatrice de l'Association de Prévention Spécialisée, d'Insertion et Socialisation (APSiS) en 1973, elle en a assuré également la présidence.

Elle a œuvré toute sa vie pour défendre les droits des femmes et leur représentation dans la société française. A ce titre, Marie Judlin a créé en 1974 l'association mosellane pour la promotion du travail féminin devenue depuis un Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles, l'actuel CIDFF de Metz.

Membre actif au sein de diverses associations, elle a notamment présidé l'association « Oui vivre en Outre Seille » pour défendre la qualité de vie des habitants de son quartier. Elle a été également membre du Conseil d'Administration de Metz-Pôle Services.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante compétente entendue,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DENOMMER** le centre socioculturel de Metz-Borny, situé 1 rue du Vermandois à Metz et dont la Ville de Metz est propriétaire :

« Maison des Associations de Borny Marie JUDLIN »

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Jeunesse, vie associative et politique de la ville

Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante

Référence nomenclature «ACTES» : 8.3 Voirie